

# CERTIFICAT

La soussignée, Manon BEI-ROLLER, bourgmestre de la commune de Dippach, certifie par la présente qu'une autorisation de bâtir plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée en date du 23 août 2022 conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Numéro de l'autorisation : 68 / 2021

Objet de l'autorisation : Aménagement d'une véranda et d'une pergola ainsi que la construction d'un mur de soutènement.

Nom et adresse du requérant : Monsieur Vincent Hisette  
10, rue Robert Schuman  
L-4995 Schouweiler

Localisation de la construction : 10, rue Robert Schuman  
L-4995 Schouweiler  
Num.cad. 610 / 3134  
Sect. D de Schouweiler  
Commune de Dippach

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents appartenant à l'autorisation de construire, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.



La bourgmestre,  
Manon BEI – ROLLER

**Le présent certificat est à afficher par le maître de l'ouvrage aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.**